



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 483-25-U

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement 483-25-U en date du 7 décembre 2022. De plus, la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 30 janvier 2023.

Règlement n° 483-25-U : Règlement modifiant le règlement de zonage n° 483-U.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 8 février 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 8 février 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 8 février 2023.

Donné à Carignan, ce 8 février 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière